

DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT CHARGÉ DE LA RECHERCHE

**LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 02 JUIN 2026,**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

Vu la proposition du Président de l'Université Clermont Auvergne ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'article 12 des statuts de l'Université Clermont Auvergne précise que :

Sur proposition du président de l'UCA, le premier vice-président, chargé du pilotage et des moyens, le vice-président chargé de la recherche et le vice-président chargé de la formation sont élus, respectivement, par les membres du conseil d'administration, par les membres du conseil de la recherche et par les membres du conseil de la formation et de la vie universitaire, parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs remplissant les conditions pour être électeur ou électrice aux conseils centraux de l'UCA.

L'élection de ces trois vice-présidents est acquise à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne du candidat proposé ;

Vu le vote à bulletin secret effectué ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Mathilde BONNET est élue Vice-présidente chargée de la Recherche à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés du Conseil de la Recherche.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 46

Membres présents ou représentés (nombre de votants) : 36

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 34

Nombre de voix pour Mathilde BONNET : 34

**Le Président de l'Université Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur  
Général des Services  
David ZUROWSKI



Le 3 juin 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB\_CR\_20260602\_01

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*